



CAFÉ GEST'EAU

QUELLES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LA
GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU ?

6 février 2026



Chiffres clés :

- 1281 km²
- 128 km de linéaire principal
- 2000 km de chevelu hydrographique
- 81 communes
- 122 000 habitant-es
- 2 départements
- 7 EPCI
- 11 082 km de haies sur le bassin versant soit une densité de 87 m/ha
- 86% de la surface du BV dédiée à l'agriculture dont plus de 50% de prairies
- Entre Pont-Farcy et Saint-Fromond, la Vire appartenait au **Domaine Public Fluvial** de l'Etat, propriété transférée en 2010 au Syndicat de la Vire

Les marais de la basse Vire



Domaine Public Fluvial



La vallée de la Vire



Le bocage Virois

Contexte général du bassin versant de la Vire



Le SAGE de la Vire

Approuvé le 6 mai 2019, le SAGE de la Vire est depuis en phase de mise en œuvre. Il est rentré en phase de révision totale le 11 décembre 2025

3 règles

- 1) Encadrer la réalisation de nouveaux ouvrages dans le lit majeur des cours d'eau
- 2) Interdire la destruction de zones humides
- 3) Encadrer la création ou l'extension de plans d'eau

7 objectifs déclinés en 68 dispositions

- 1) Animer et gouverner le SAGE
- 2) Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières
- 3) Conforter la ressource en eau sur les aspects quantitatifs
- 4) Réduire les risques liés aux inondations et aux submersions marines
- 5) Aménager l'espace pour lutter contre les ruissellements et limiter les transferts
- 6) Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- 7) Améliorer la qualité des milieux estuariens et marins

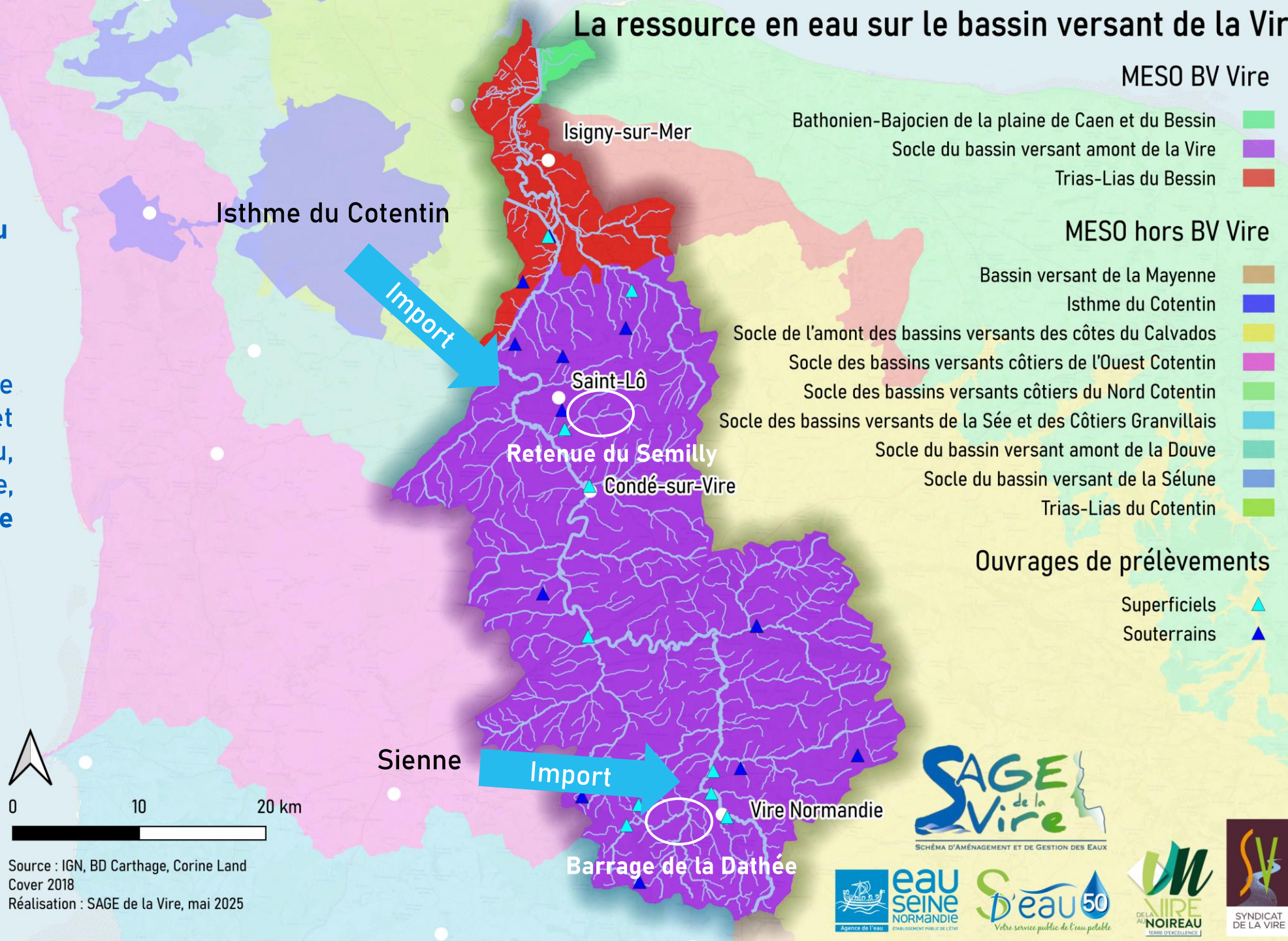


Chiffres clés :

- 8 Mm³ prélevés dont plus de 70% issus des ressources superficielles
- 2 Mm³ importés des bassins voisins : Isthme du Cotentin (ressource souterraine) et Sienne

Le bassin versant de la Vire est globalement déficitaire et la ressource en eau, majoritairement superficielle, est menacée par le changement climatique.

La ressource en eau sur le bassin versant de la Vire



Source : IGN, BD Carthage, Corine Land Cover 2018
Réalisation : SAGE de la Vire, mai 2025

Un nouveau barrage ?

La sécheresse de 2022 a été un électrochoc sur le bassin versant, les producteurs d'eau ont failli distribuer des bouteilles d'eau.

En réponse à ces événements, le syndicat producteur d'eau à l'amont du bassin versant a lancé une étude schéma directeur de la ressource en eau pour **trouver de nouvelles ressources en eau potable**.

Plusieurs scénarios ont été étudiés (interconnexions, nouveaux forages, sobriété, etc.) et les élu·es ont finalement choisi **d'étudier la réhausse d'un barrage existant** et d'en **créer un second de 50 ha à moins de 6 km de la source**.

Au-delà des aspects réglementaires, j'ai essayé d'expliquer en réunion qu'avant de construire un nouveau barrage, **d'autres solutions pouvaient être envisagées, fondées sur la nature**, comme la restauration de zones humides, la restauration de cours d'eau, etc.

Mais je me heurtais toujours au même problème : il est simple de quantifier l'eau stockée dans un barrage mais pas ce qui peut être stocké grâce aux solutions fondées sur la nature.

Avez-vous eu des expériences similaires ?

Est-il possible de quantifier les bénéfices apportés par les SfN sur le volet quantitatif ?

Comment convaincre des élu·es d'un syndicat avec une vision très centrée sur l'eau potable de l'intérêt de telles solutions ?

Merci pour votre attention et vos contributions !